

## pour approbation par le Conseil

- Régime de droit commun : Les marchés de travaux, fournitures et services sont passés sous le régime du Code des marchés publics

Décret n 2006-945 du 1<sup>er</sup> août 2006  
portant Code des marchés publics

- En vertu des principes fondateurs de l'université unique du 18 décembre 2009, l'Université d'Aix Marseille applique pour les marchés de fournitures et services des unités de recherche l'ordonnance n 2005-649 du 6 juin 2005 qui offre une souplesse des achats par rapport au Code des Marchés publics, notamment sur les seuils et les procédures.



NB : Toutes les familles d'achat en relèvent sauf sur décision contraire du président pour raisons technique, économique ou financière.



## Modalités de mise en œuvre :

Détermination des besoins :

L'Université d'Aix-Marseille, pouvoir adjudicateur, détermine le niveau auquel les besoins sont évalués :

- En fournitures, services et travaux, les besoins sont déterminés au niveau de l'Université
- En fournitures et services liés aux activités de recherche, les besoins sont déterminés au niveau de chaque unité de recherche

Afin de permettre la computation des seuils : Adoption d'une nomenclature commune aux deux régimes :

**le référentiel achat inter EPST**

---



L'Université d'Aix-Marseille crée des seuils de procédure interne :

Procédure interne	Réglementation
<p>Pour les achats des laboratoires en procédure adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Achats sans formalités préalables &lt; à 20 000 € HT</li><li>- Seuil de procédure à partir de 90 000 € HT</li></ul>	<p>Seuil de formalisme : Achat à partir de 130 000 € HT</p>
<p>Pour les opérations en matière de travaux en procédure adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Achats sans formalités préalables &lt; à 15 000 € HT</li><li>- Gestion des procédures de travaux de maintenance &lt; à 20 000 € HT par les directeurs de composante (relevant du centre financier propre à chaque composante)</li><li>- Seuil de procédure à partir de 3 M d'€ HT</li></ul>	<p>Seuil de formalisme : Opération à partir de 5 M d'€ HT</p>
<p>Pour les achats en matière de fournitures et services (article 29) en procédure adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Achats sans formalités préalables &lt; à 15 000 € HT</li></ul>	<p>Seuil de formalisme : Achat à partir de 130 000 € HT</p>



## L'Université d'Aix-Marseille institue une commission des marchés :

- Une commission par campus pour les marchés gérés par les responsables SMP et antennes
- Une commission centrale pour les marchés transversaux de niveaux 1

Procédure interne	Compétence
Pour les achats des laboratoires <ul style="list-style-type: none"><li>- à partir de 90 000 € HT</li><li>- et pour les marchés formalisés</li></ul>	Avis sur le classement et le choix du titulaire
Pour les opérations en matière de travaux <ul style="list-style-type: none"><li>- à partir de 90 000 € HT</li><li>- et pour les marchés formalisés</li></ul>	
Pour les achats en matière de fournitures et services <ul style="list-style-type: none"><li>- à partir de 90 000 € HT</li><li>- et pour les marchés formalisés</li></ul>	



## L'achat public durable :

---

- ▶ L'Université d'Aix-Marseille doit développer une démarche éco-responsable associant tous les acteurs et acheteurs publics.
  - ▶ **Les préoccupations environnementales**
  - ▶ **Les préoccupations économiques** (objectifs de croissance et d'efficacité économique).
  - ▶ **Les préoccupations sociales** (favoriser l'insertion professionnelle de publics en difficultés )
  - ▶ Cette politique sera menée en partenariat avec la [Direction du Développement Durable](#) de l'Université d'Aix-Marseille.
- 

